

FORMATION R489 - CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE

PUBLIC & PREREQUIS

Toute personne, débutante ou expérimentée, appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté. Avoir 18 ans et posséder les aptitudes médicales requises.
Être déjà en possession d'une attestation de R489 en cas de recyclage.

OBJECTIFS GENERAUX

Maîtriser la conduite en sécurité des chariots d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS).

Obtention d'une formation R489 de la catégorie souhaitée (1A/1B / 2A/2B / 3 / 4 / 5 / 6 ou 7).

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.

EFFECTIF

9 stagiaires maximum par session de formation

DURÉE

De 7 heures à 35 heures

(De 1 à 5 jours suivant la typologie effectuée et si le stagiaire est débutant ou expérimenté suivant proposition commerciale).

LIEU

A définir : Cholet 49 / Angers 49 / Beaupréau 49 ou chez le client

PROGRAMME

Accueil et présentation de la formation



Formation pratique

- Plateau technique avec aire d'évolution intérieur et extérieur
- Organisation par ateliers pédagogiques (suivant la typologie de CACES effectuée)

Evaluation des acquis et synthèse du stage

Un livret de formation et une attestation de formation seront remis à chaque participant.
Attestation de formation individuelle

MOYENS MIS A DISPOSITION

Engin automoteur à conducteur porté suivant la typologie à valider
Plateau technique intérieur et extérieur (équipé de racks à 4 et 6 mètres de hauteur)
Salle équipée d'un ensemble multimédia
Support pédagogique de type POWER POINT

VALIDATION DES ACQUIS

Formateurs qualifiés
Évaluation théorique et pratique
Tests réalisés par AGENEAU FORMATION